



Mail : contact@ccdraga.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 007-240700864-20240314-2024_043B-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

2 Avenue du Maréchal LECLERC

07700 Bourg Saint Andéol

Tél : 04 75 54 57 05

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 14 Mars 2024	
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 35 	<p>L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.</p> <p>Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain</p> <p>Absents ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)</p> <p>Absent :</p>
<p>Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance</p>	<p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<p>Délibération N° 2024-043</p>	<p>Objet : Convention attributive de subvention « Education Artistique et Culturelle – Projet « Voyage à travers l'espace et le temps, Voyage en Vivarais» – Structure culturelle partenaire : Maison de l'Image – Association Grand Ecran et Centre International Construction et Patrimoine (CICP Patrimoine vivarais)</p>

Vu

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le budget de la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

- Le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
- La délibération de la CC DRAGA en date du 22 septembre 2022 approuvant la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) entre la communauté de communes DRAGA, l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, la CAF 07 et le réseau Canopé.

Considérant

- Le projet multi-partenarial d'éducation artistique et culturelle : « Voyage à travers l'espace et le temps, Voyage en Vivarais »
- L'avis favorable du comité technique en date du 2 mai 2023
- L'avis favorable de la commission culture en date du 17 octobre 2023

M. le Vice-Président Bernard Chazaut délégué au tourisme et à la culture, rappelle à l'assemblée que la communauté de communes s'est engagée dans une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle. Le but étant de proposer aux habitants, tout au long de leur vie, un parcours artistique et culturel permettant de rencontrer des créateurs et leurs œuvres, des scientifiques et leurs recherches, d'expérimenter des pratiques artistiques et culturelles diverses et de développer un regard critique et des moyens d'expression.

La convention d'attribution de subvention porte sur le projet d'éducation artistique et culturelle « Voyage à travers l'espace et le temps, Voyage en Vivarais » : ce projet d'éducation artistique et culturelle est multi-partenarial et implique les acteurs culturels suivants :

- Le Centre International Construction Patrimoine, Patrimoine Vivarois (CICP),
- La Maison de l'Image (Association Grand écran), avec l'artiste photographe Justine Collomb,
- L'artiste Diane Peylin, écrivaine.

4 classes de 3^{ème} cycle de la CC DRAGA vont participer à ce projet :

- 1 classe de l'école primaire publique de St Marcel d'Ardèche,
- 1 classe de l'école primaire publique de St Martin d'Ardèche,
- 1 classe de l'école primaire publique de Viviers,
- 1 classe de l'école primaire privée de Viviers,

Il se décompose de la manière suivante :

- Une visite de lieux patrimoniaux de Viviers, de St Marcel d'Ardèche ou de St Martin d'Ardèche, en fonction de l'école concernée, avec le CICP (découverte des témoins matériels de la circulation des biens et des personnes à travers l'histoire, approche multithématique : aspects techniques, évolution et diversité des moyens de déplacements, migration et motifs de déplacements, témoignage d'artistes et de personnages historiques de leurs voyages en Ardèche...)

- Un travail de création de carte postale avec une photographe missionnée par la Maison de l'Image à partir des images choisies par les élèves (interventions en classe et dans l'environnement proche de l'école)
- Un atelier d'écriture avec Diane Peylin à partir des cartes postales réalisées.
- Envoi des cartes postales aux autres écoles participantes au projet.

La présente délibération porte sur l'approbation d'une convention avec la Maison de l'Image, et d'une autre convention avec le CICP.

Le détail du projet ainsi que les budgets sont joints en annexe.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Décide** d'approuver l'attribution d'une subvention de 8 240 € à l'Association Grand écran - Maison de l'Image pour son implication dans le projet multi-partenarial « Voyage à travers l'espace et le temps, Voyage en Vivarais », et l'attribution d'une subvention de 2 260 € à l'association Centre International Construction et Patrimoine (CICP Patrimoine vivarois)
- **Approuve** les projets de convention d'attribution de subventions joints en annexe
- **Autorise** la Présidente à les signer

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

**La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL**

